



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Dossier complet le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

## 1 Intitulé du projet

Création d'une piste de 660 mètres linéaires en enrobé, de 4 m de large, relié à un pas de tir de 50 mètres linéaires et 10 m de large enherbé. Une partie de de piste forestière sera également renforcée.

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

CC Dômes Sancy Artense

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 0 0 0 6 9 1 6 9 0 0 0 1 5

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

MERCIER

Alain

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
43.b) Piste de ski 44.d) Autres équipements sportifs 47.a) Défrichements soumis à autorisation	Création d'une piste de loisir ludique toutes roues et d'un espace biathlon de 660 ml avec pas de tir de 50 ml et 10 m de largeur. Une piste forestière sera également renforcée sur 170 ml.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un espace ludique toutes roues et d'un espace biathlon en enrobé sur une longueur de 660 m et de 4 m de largeur. Cette piste sera reliée à un pas de tir enherbé de 50 m de longueur et de 10 m de large. L'une des deux pistes prévues sera constituée de nombreuses courbes et surélévations. Une partie de piste forestière sera aussi renforcée sur 170 ml. Le linéaire total est de moins d'un kilomètre au total.

L'aménagement a pour but de créer un espace utilisable toute l'année.

Ce lieu permettra alors d'accueillir les pratiques visées sont le ski-roue, le VTT, le roller ou encore la trottinette sur la partie ludique. Le ski ou le ski-roue seront réservés à l'espace biathlon. Le projet n'engendre pas de circulation de véhicules à moteur. Plusieurs arbres seront plantés. Un projet d'aménagements paysagers est aussi prévu. Les quantités de déblais sont relativement faibles.

Ces aménagements se superposent à un réseau de sentiers et de pistes qui servent déjà à la randonnée, au VTT et au ski de fond ou à la pratique de raquettes. Le site est aménagé et animé pour des loisirs de plein air depuis plus de 30 ans. Le site comprend d'ores et déjà des bâtiments (accueil touristique, garage technique, restaurant) et des hébergements atypiques (cabanes dans les arbres). Le tout en gestion publique ou privée.

#### 4.2 Objectifs du projet

- Création d'une piste ludique à proximité du bâtiment d'accueil composée de 3 bosses et quelques virages surélevés. La largeur sera de 4 m afin de permettre le passage de la dameuse en période enneigée. Le revêtement sera en enrobé ;
- La réalisation d'une piste principale de 660 ml associée à un pas de tir de 50 m et à un anneau de pénalité plat d'une longueur de 150 ml. Cette piste emprunte en partie le tracé des pistes forestières actuelle. La largeur de piste sera de 4 m également, revêtue en enrobé. Le pas de tir fera 50 m / 10 m enherbé et comprend des longrines béton ;
- Le renforcement d'une piste forestière existante permettant de dévier la circulation des camions grumiers et des autres véhicules sur une longueur de 170 ml avec empierrement ;
- La plantation d'arbres et divers aménagements paysagers.

---

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

L'emprise des travaux concerne principalement l'emprise des pistes à créer sur les parcelles cadastrales D169, 204 et 168. Il y a une partie de piste qui n'existe pas (espace ludique), mais qui est dans l'emprise du domaine nordique actuel (prairie qui sert de front de neige). L'autre partie de piste existant aujourd'hui (piste biathlon et piste pour les grumiers) va être goudronnée ou empierrée (reprise de l'existant). Ces pistes n'existant pas encore, il n'y aura aucun impact sur l'activité de La Stèle. Des limitations d'accès seront imposées également au droit du chantier pour la sécurité des ouvriers et des usagers.

L'emprise du chantier sera entièrement clôturée et les zones non impactées directement par le chantier seront mises en défens pour éviter les destructions de milieux naturels et les impacts sur les terres agricoles autres que l'impact direct. Un accès direct aux pistes sera créé en enrobé depuis la route départementale afin d'avoir un accès à la piste en ski-roues depuis les routes départementales. L'accès à l'ensemble des pistes sera interdit à tout véhicule à moteur.

La durée prévisionnelle du chantier est de 12 mois selon le phasage suivant : - dégagement des emprises : 2 mois - terrassements : 6 mois - couches de fondation et couches de forme : 2 mois - revêtement et équipements de la piste : 2 mois

---

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, les usagers des pistes pourront bénéficier d'une infrastructure plus sûre et confortable, et cela en toutes saisons. Les installations ont en effet pour but de désaisonnaliser la fréquentation et de permettre une adaptation de l'offre de loisirs aux changements climatiques, tout en conservant le caractère naturel du site (loisirs Activités de pleine nature, pas de motorisation). Cet aménagement permettra d'accueillir plus d'usagers, et de proposer plus d'activités.

Après remise en état des talus, les milieux naturels riverains reprendront leurs droits, notamment pour ce qui concerne les milieux les plus sensibles. Plusieurs arbres permettront aussi de permettre une continuité entre les installations existantes, nouvelles et le milieu naturel.

Outre la plantation d'arbres pour intégrer passagèrement les pistes créées, il est à noter que l'ancien téléski a été démantelé courant 2023. Des mesures compensatoires seront envisagées dans le cadre du Contrat de progrès territorial sur le bassin versant des sources de la Dordogne et de la Rhue.

La gestion de l'infrastructure restera assurée par les services de la communauté de communes Dômes Sancy Artense.

---

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La collecte et le rejet des eaux pluviales seront conformes à l'existant. Il n'y aura pas de franchissement de cours d'eau. En revanche, le projet affecte une zone humide pour une surface de l'ordre de 6000m<sup>2</sup>.

Le projet sera donc soumis à une procédure au titre des articles L214-1 et suivants du code de l'environnement. Le projet n'engendre ni démolition ni construction de bâti.

Il pourra nécessiter par contre une demande d'autorisation de défrichement.

Le diagnostic faune flore a mis en évidence la présence d'espèces protégées dans l'emprise du projet.

Il est donc nécessaire de prévoir un dossier de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégées.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Linéaire de voirie :	660 ml (création) + 170 ml (renforcement)
Emprise du projet :	De l'ordre de 1,5 ha
Déblai / remblai maximum :	7 404 m3 de déblais réutilisé

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : La Stèle

Localité : La Tour d'Auvergne

Code postal : 6 3 2 1 0 BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 2 ° 4 1 ' 2 2 " 7 Lat. : 4 5 ° 3 1 ' 5 7 " 6

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

Point de d'arrivée : Long. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_ Lat. : \_\_\_\_\_ ° \_\_\_\_\_ ' \_\_\_\_\_ " \_\_\_\_\_

##### Communes traversées :

La Tour-d'Auvergne (63680)

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La Tour-d'Auvergne : RNU

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

##### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la ZNIEFF de type I (830005682) "Bois de Charlannes" et dans la ZNIEFF de type II (830007459) "Artense"
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est un site de pratique de sports hivernaux. Il se situe entre 1 235 m et 1 306 m. Le site est implanté près du Mont Dore, soit un environnement vallonné, parfois escarpé.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compris dans le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun plan de prévention des bruits n'est répertorié aux alentours de l'aire d'étude.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le village de la Tour-d'Auvergne comporte un monument historique classé : l'église Saint-Pardoux. La commune dispose aussi de lavoirs anciens, de croix et d'une colline de pèlerinage (Collines de Natzy). Un monument commémoratif de la Seconde Guerre Mondiale se trouve sur le site. Le site de La stèle est à 6 km du bourg de La Tour d'Auvergne et à 11 kms de la RNN de Chastreix-Sancy
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du diagnostic, une approche habitats et pédologie a été menée et a permis de caractériser une zone humide sans en préciser finement les contours. Cette zone était majoritairement drainée antérieurement par une autre collectivité que la CCDSA et son emprise affectée par le projet est évaluée à 6000 m <sup>2</sup> environ. Cette zone n'est pas répertoriée par les inventaires préalables aux contrats de progrès de la commune.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de la Tour-d'Auvergne n'est couverte ni par un plan de prévention des risques naturels prévisibles, ni par un plan de prévention des risques technologiques
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par un site ou des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire n'est pas dans une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun captage d'eau ne se trouve à proximité de l'aire d'étude.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit n'est aux abords immédiats de la zone d'étude.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé n'est aux abords immédiats de la zone d'étude.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les besoins en eau seront limités à l'utilisation pour la constitution de bétons pour les équipements de voirie (bordures, équipements de sécurité et assainissement pluvial notamment). Ponctuellement, il pourra également être nécessaire d'arroser les surfaces mises à nu pour éviter l'envol de poussières. Ces usages modestes ne donneront pas lieu à des prélèvements d'eau
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux en déblais et remblais ne sont pas susceptibles de modifier les conditions d'écoulement des eaux souterraines de façon notable par rapport à l'état actuel.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'entièreté des déblais extraits seront réutilisés en remblais. Il n'y a donc pas de matériaux excédentaires.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les remblais ont été pensés pour ne pas nécessiter d'apport supplémentaire de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce projet est en totale adéquation avec les ressources disponibles et les équipements d'alimentation.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Etant donné la situation géographique de la zone, la création d'une piste et plus particulièrement du champs de tir est susceptible d'entraîner des perturbations de la biodiversité existante. Cependant, cet impact sera réduit du fait qu'une part importante du projet est actuellement un chemin hautement fréquenté par les touristes et les randonneurs.
<b>Milieu naturel</b>	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne risque pas d'avoir un impact sur la faune ou la flore des sites Natura 2000 à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet couvre une surface cumulée de l'ordre de 1,5 ha environ au total, dont une partie qui sera soustraite aux fonctions antérieures principalement forestière.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun risque technologique n'est répertorié sur le site d'étude.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est concerné par le risque de retrait-gonflement des argiles. Ce risque est détaillé dans l'étude en annexe.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas susceptible de créer de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas soumis à des risques sanitaires identifiés.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet vise à compléter les infrastructures existantes. Les pistes se rajoutent sur un linéaire existant pour la majeure partie (domaine nordique). Seule la piste ludique est à créer.  Le but est donc de permettre un accueil plus confortable des pratiquant, et cela toute l'année. Des déplacement vont donc être induits car la pratique sportive sera rendue possible toute l'année, et plus de personnes pourront être accueillies sur site.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pratique se fera à pied, en vélo, à ski en ski-roue, roller ou trottinettes. Il n'y a pas de circulation d'engin à moteur.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de tir à 50 m. Tir très encadré, réservé à certains pratiquants, peu nombreux.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive ne sera engendrée par le projet.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune nuisance olfactive n'a été répertoriée aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration ne sera engendrée par le projet.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune vibration n'a été répertoriée aux alentours du projet.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux devraient être réalisés principalement de jour et n'auront pas d'impact sur la pollution du ciel nocturne. En phase d'exploitation, le site ne sera pas éclairé.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune émission lumineuse n'a été répertoriée aux alentours du projet.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendre pas de rejets liquides. L'imperméabilisation de surfaces nouvelles aura un léger impact sur les volumes ruisselés dans les fossés par temps de pluie. Ces rejets ne seront pas pollués.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas source d'effluents autres que les eaux de ruissellement.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase de travaux, le rabotage du raccordement à la départementale (3 mètres) sera source de matériaux hydrocarbonés qui feront l'objet de recherche d'amiante et HAP conformément à la réglementation. Les terrassements en déblai sont également source de déchets inertes qui seront réutilisés pour les remblais du chantier. Les plombs issus des tirs de carabines seront récupérés dans une rigole pour collectage et traitement selon les préconisations de la fédération de ski de fond.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'aura que peu d'incidence sur le grand paysage du fait de l'aménagement sur place. En effet, des pistes de ce type existent déjà. Des arbres seront plantés afin de permettre une intégration au paysage. En cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques pendant les travaux, ils seront immédiatement signalés aux SRA.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est prévu dans les prochains documents d'urbanisme que la zone soit dédiée aux loisirs, au tourisme et au sport. De plus, les aménagements sont compatibles avec la gestion forestière. Relations régulières avec le SMGF / ONF. Le projet n'aura aucun impact sur l'agriculture.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui     Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

**6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables**

---

---

**6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).**

L'impact principal de la mise en œuvre du projet concerne l'emprise sur une zone humide pour une surface de l'ordre de 6000 m<sup>2</sup>. La présence de cuivré de la bistorte à proximité étant avérée, des mesures de compensation de l'impact résiduel devront être définies dans le cadre des procédures de demande de dérogation "espèces protégées" et au titre des IOTA.

La communauté de Communes a prévu d'intégrer ces mesures compensatoires dans les actions qui seront inscrites au Contrat de progrès territorial sur le bassin versant des sources de la Dordogne et de la Rhue.

---

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Dans la mesure où le projet sera soumis à procédure IOTA et demande de dérogation "espèces protégées", les principaux impacts seront précisés et feront l'objet de mesures ERC dans le cadre de ces procédures. Il ne semble donc pas nécessaire de mener une évaluation environnementale plus globale, les autres impacts étant négligeables en première approche.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Diagnostic environnemental et enjeux (regroupant également les cartes et illustration des points 3, 4 et 5 de la page précédente) - Novembre 2023 - Cabinet Merlin - CREXECO	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Diagnostic écologique et préconisations - juillet 2023 - CREXECO	<input checked="" type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom MERCIER

Prénom Alain

Qualité du signataire Président de la CC Dômes Sancy Artense

À Rocheft-Montagne

Fait le 07/12/2023



Signature du (des) demandeur(s)

